

<b>ALLIANCE CONFEDERALE DES SYNDICATS LIBRES R&amp;D - SE -TAO-AFI- SFIE - A&amp;D</b>	<b>CONF-SFE - CISL</b>	<b>FEDERATION DE LA FONCTION PUBLIQUE EUROPENNE</b>
<b>UNION SYNDICALE BRUXELLES</b>	<b>UNION SYNDICALE FEDERALE  USEK – USI – USL - USPetten</b>	<b>USHU/U4U</b>

Bruxelles, le 11 janvier 2010

**NOTE A L'ATTENTION DE M. BARROSO  
PRESIDENT DE LA COMMISSION EUROPEENNE**

**Objet : Adaptation salariale 2009**

Avant toute chose, la représentation du personnel vous adresse ses meilleurs vœux pour la nouvelle année et pour la réussite de votre mandat. Comme vous, nous formons le souhait de travailler pour une Commission forte, ambitieuse et ouverte au dialogue social.

Les OSP se félicitent de la décision prise par le Collège, le 6 janvier dernier, de présenter un recours en annulation contre le règlement du Conseil du 23 décembre 2009 adaptant les rémunérations et pensions des fonctionnaires et autres agents des institutions de l'Union Européenne à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009.

Les OSP saluent avec satisfaction votre détermination, votre engagement et celui de la Commission à assumer pleinement son rôle comme gardienne des traités, de la légalité et de la défense des droits du personnel.

De même, nous tenons à remercier les représentants de votre cabinet et de celui du Vice-président Kallas, de Mme la Secrétaire générale, de Mme la Directrice générale et de M. le Directeur général adjoint de la DG HR, ainsi que les autres collègues en charge du dossier, pour l'écoute et le véritable dialogue instauré à l'occasion des rencontres que nous avons demandées, pour suivre le dossier rémunérations, pendant les dernières semaines de 2009.

Compte tenu de nombreuses questions soulevées par le personnel, notamment sur le contenu et les conséquences du recours décidé par la Commission et afin d'apprécier ensemble comment les OSP pourraient mieux le soutenir, nous vous demandons de bien vouloir organiser une nouvelle rencontre avec les OSP, avant le dépôt formel du recours en y associant les représentants du Service Juridique de la Commission.

Dans ce contexte, les OSP demandent également la mise en place d'un groupe de suivi sur base d'un accord d'information réciproque entre la Commission et les OSP, afin de maintenir une coordination optimale entre partenaires sociaux sur l'avancement de ce dossier important pour le personnel de toutes les institutions de l'UE. Il conviendra de couvrir l'ensemble des revendications liées à ce dossier (notamment l'obtention d'une réparation complète du

préjudice subi rétroactivement au 1<sup>er</sup> juillet 2009) et d'y associer les OSP des autres institutions.

Les réactions des médias sur ce dossier démontrent que tant les institutions que leur personnel se trouvent toujours confrontés au besoin d'expliquer à l'opinion publique, l'intérêt de renforcer le processus d'intégration européenne, de consolider les institutions et de soutenir la fonction publique européenne. Un effort supplémentaire doit, dès lors, être consenti pour mieux répondre aux attaques inacceptables contre notre institution et la fonction publique européenne. Dans ce but, nous demandons que des contacts réguliers soient établis entre le Service du Porte-parole et les OSP.

Les syndicats de toutes les institutions restent attentifs à l'évolution de ce dossier et prêts à recourir à tous les moyens adéquats, pour assurer le plein respect du droit et des principes fondamentaux de la construction européenne, auxquels tant les citoyens que le personnel sont attachés.

ALLIANCE  
C. Sebastiani  
Secrétaire général  
*(signé)*

CONF-SFE  
R. Koch  
Président  
*(signé)*

FFPE  
P-Ph. Bacri  
Président  
*(signé)*

USB

USF

USHU/U4U

B. Ryan  
Président  
*(signé)*

Sylvie Jacobs  
1<sup>ère</sup> Vice-présidente  
*(signé)*

H. Conefrey et G. Vlandas  
Présidents  
*(signé)*

Copie Collège  
MM. Laitenberger et Frutuoso de Melo  
M. Fitch Cabinet Kallas  
Mme Day – Secrétaire générale  
Mme Souka, MM. Jacob, Jansen, Linder, Dotto, (DG ADMIN)  
CLP, CCP.